

Le Directeur général de l'Agence française de développement,
Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;

Vu le décret du 29 mai 2019 portant nomination du Directeur général de l'Agence française de développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 30 mai 2019 ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Monsieur Thomas POLLET-ROUYER, Responsable Adjoint de la Division achats et Commande Publique, à l'effet de signer, au nom du Directeur général, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions de la Division achats et Commande Publique visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thomas POLLET-ROUYER, Responsable Adjoint de la Division achats et Commande Publique, délégation est donnée à Madame Miora RAHARIRIAKA ou Madame Victoria RAZE, Juristes au sein de la Division achats et Commande Publique, pour signer l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions de la Division achats et Commande Publique visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 20 juin 2019
En un exemplaire original

Le Directeur général
Rémy RIOUX